



Innovation variétale:

Le Parlement européen fait le choix de la raison en ouvrant la voie aux nouvelles techniques d'édition génomique (NGT)

Paris, le 09 février 2024 – La Confédération Européenne des Producteurs de Maïs (CEPM) salue l'adoption par le Parlement européen d'un cadre juridique adapté pour les nouvelles techniques d'édition génomique (NGT). A l'heure où l'Europe importe 25% de ses besoins en maïs de l'étranger, l'ouverture de cette voie en faveur de l'innovation, constitue une véritable opportunité pour la souveraineté alimentaire de l'Union européenne, la compétitivité des exploitations et la durabilité de nos modèles de production.

Face au défi majeur de produire sur le territoire européen, une alimentation de qualité et en quantité, respectueuse de l'environnement, la décision du Parlement européen d'ouvrir la voie aux NGT est une réelle avancée.

L'accès à ce nouvel outil permettra notamment aux maïsiculteurs européens de sécuriser leur production, réduire leur recours aux intrants, améliorer leurs revenus et gagner en compétitivité face à la concurrence internationale. Les NGT sont aussi une des véritables solutions pour faire face au changement climatique.

Toutefois, le combat n'est pas gagné et les prochaines discussions seront cruciales pour permettre aux agriculteurs européens d'accéder à cet outil absolument essentiel pour une production alimentaire durable et compétitive. En ce sens, les associations européennes des producteurs de maïs réunies au sein de la CEPM appellent solennellement les Etats membres à trouver rapidement un accord favorable à cette nouvelle technologie.

CONTACTS PRESSE:

Agence Bazaille Consulting - Cécile Brun - cecile.brun@bazailleconsulting.com - 06 42 93 30 40

A PROPOS DE LA CEPM:



La CEPM (Confédération Européenne des Producteurs de Maïs) réunit les organisations professionnelles et interprofessionnelles d'Allemagne, de Bulgarie, d'Espagne, de France, de Hongrie, d'Italie, de Pologne, du Portugal, de la Roumanie et de la Slovaquie dont la mission est de représenter et défendre les intérêts de tout ou partie des filières maïsicoles : maïs grain, maïs fourrage, maïs semence, maïs doux.

https://www.maizeurop.com/structure/cepm/